

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. DIETER GRÄNICHER 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2) 9) 10)
DR. THOMAS WETZEL 5)
DR. MARC RUSSENBERGER
DR. MARC NATER, LL.M.
ALAIN LACHAPPELLE 7) 10)
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM 5)
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
PD DR. PETER REETZ 5)
DR. RETO VONZUN, LL.M.
DR. BEAT STALDER
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DR. DAVID DÜSSY
AYESHA CURMALLY 1) 4)
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
DR. STEPHAN KESSELBACH
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR 4)
DANIEL TOBLER 2) 10)
DR. ROLAND BURKHALTER
PETER ENDERLI 9) 10)
DR. OLIVER KÜNZLER
ANDREA SPÄTH
THOMAS SCHÄR, LL.M.
DR. GAUDENZ SCHWITTER
KARIN GRAF, LL.M.
NICOLÁS ARIAS 7) 8) 10)
VIVIANE GEHRI-BURKHARDT
LUDWIG FÜRGER 8) 10)
MILENA MÜNST BURGER, LL.M.
PLACIDUS PLATTNER
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
STEFAN BOSSART
DR. MICHAEL ISLER
MARGRIT MARRER 10)
FRANZISKA RHINER
DOMINIK LEIMGRUBER
MANUEL MOHLER
STEFAN FINK
SAMUEL LIEBERHERR
MICHAEL GRIMM
MARCO BORSARI, LL.M.
NICOLE BOSSHARD
REGULA SCHRANER
CHRISTOPH ZOGG
EVA SCHULDT
CÉCILE MATTER
SARAH HILBER
PASCAL STOLL
ANDREA KORMANN 2) 10)
NINA HAGMANN
BENJAMIN SUTER
SANTINA CARTELLI
SUSANNA SCHNEIDER
FABIAN LOOSER
DR. MARTINA BRAUN
FRIEDERIKE SCHOCH
SIMON FLURI
KONSULENTEN
DR. WERNER WENGER 1)
DR. JÜRGE PLATTNER
PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARC-ANDRÉ RENOLD
DR. JÜRGE RIEBEN
STEPHAN WERTHMÜLLER 7) 10)

Aux créanciers de Flightlease AG
en liquidation concordataire

Küsnacht, mai 2012 WuK/KeS

**Flightlease AG en liquidation concordataire;
Cirulaire n° 15**

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis avril 2011 ainsi que de la suite prévue de la procédure.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2011

Le 14 mars 2012, le liquidateur a présenté au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach son 9^e rapport d'activité pour l'année 2011, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 30 mai 2012, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler au +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

L'activité du liquidateur au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur la conduite du procès en responsabilité dans l'affaire Cash-Pool.

2. **Activité de la commission des créanciers**

La commission des créanciers s'est réunie à deux reprises durant l'année 2011. Elle a examiné les propositions du liquidateur et pris les résolutions y relatives au cours de ses séances. Elle a également pris les résolutions relatives à deux propositions du liquidateur par voie de circulaire.

III. ETAT DE LA FORTUNE DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DECEMBRE 2011

1. **Remarque préliminaire**

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2011 (annexe 1). Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2011, en l'état actuel de nos connaissances.

2. **Actifs**

Pour l'essentiel, les actifs non encore réalisés sont toujours constitués de créances envers anciennes sociétés du groupe Swissair et de participations détenues par Flightlease AG. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité sont mentionnées pour mémoire.

3. **Dettes de la masse**

Le poste créanciers concordataires au 31 décembre 2011 concerne des frais occasionnés lors de la liquidation concordataire.

Provisions pour acomptes: l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2011 comprend une provision de CHF 15 704 591 pour le premier acompte. Sur ce montant, CHF 3 944 concernent des paiements au sujet desquels les créanciers n'ont pas encore communiqué leurs instructions au liquidateur et CHF 1 311 467 se rapportent à des paiements d'acompte relatifs à des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Le solde de la provision, d'un montant de CHF 14 389 180, est destiné aux créances encore différées.

Pour le deuxième acompte, une provision d'un montant de CHF 20 520 252 a été enregistrée dans l'état de liquidation de Flight-

lease AG au 31 décembre 2011. Sur ce montant, CHF 4 541 concernent des paiements au sujet desquels les créanciers n'ont pas encore communiqué leurs instructions au liquidateur et CHF 1 836 054 se rapportent à des paiements d'acompte relatifs à des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Le solde de la provision, d'un montant de CHF 18 679 657, est destiné aux créances encore différées.

La provision constituée permet de garantir le montant maximal des deux acomptes pour toutes les créances non encore réglées.

4. Créances concordataires

La présentation de la procédure de collocation (annexe 2) présente en détail pour quel montant et dans quelle classe les créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et lesquelles sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation. En rapport avec la décision concernant les créances différées, les montants des créances sont encore susceptibles d'évoluer dans les 1^{re} et 3^e classes.

1^{re} classe: la décision de collocation concernant les créances annoncées par un membre du management de Flightlease AG pour un total de CHF 1 017 208 continue d'être différée.

3^e classe: la décision de collocation relative aux créances annoncées par SAirGroup en liquidation concordataire portant sur un montant de CHF 533 704 493 est également différée.

5. Dividende concordataire estimatif

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2011. Seul le succès d'actions visant à faire valoir des prétentions en matière de responsabilité permettra désormais d'améliorer de manière significative le niveau des actifs. Il n'est pas encore possible, à l'heure actuelle, d'apprécier l'issue d'autres actions en responsabilité, qu'il s'agisse d'actions en instance ou d'actions éventuelles.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximum s'établira à 9,6%, à condition que toutes les créances

différées soient écartées. Si, en revanche, toutes les créances différées sont reconnues, le dividende minimum s'élèvera à 7,4%. Le versement de deux acomptes a d'ores et déjà permis de distribuer 6%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 1,4% et 3,6%.

IV. REALISATION DES ACTIFS

Au cours de la période sous revue, le liquidateur n'a pu réaliser des actifs que pour un montant modeste de quelque CHF 30 000.

V. PROCEDURE VISANT A FAIRE VALOIR DES PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

Dans le cadre de l'action intentée le 11 novembre 2005 devant le Tribunal de district de Bülach à l'encontre de différents anciens organes (cf. circulaires n° 5, 7 et 12), Flightlease AG a été déboutée par le tribunal (jugement du 23 juin 2011). Contrairement au point de vue défendu par Flightlease AG, le tribunal est arrivé à la conclusion que la participation de Flightlease AG au Cash-Pool du groupe Swissair ne remplit pas, au vu de l'ensemble des circonstances régnant à l'époque, les conditions pour approuver une plainte en responsabilité selon le droit des sociétés. Flightlease AG a fait appel de ce jugement le 31 août 2011 auprès du Tribunal supérieur du canton de Zurich.

Flightlease AG se réserve par ailleurs le droit d'engager d'autres actions en responsabilité.

VI. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

La suite de la procédure sera consacrée au règlement de l'état de collocation et à la liquidation des derniers actifs. L'essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur l'examen des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'apprécier le temps nécessaire au règlement de cet aspect.

Il est prévu d'informer les créanciers des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaire. Des informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2013.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes:
- Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2011
 - Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG en liquidation concordataire

www.liquidator-swissair.ch

Hotline Flightlease AG en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2011

	31.12.2011 CHF	31.12.2010 CHF	Variation CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	94'646	75'308	19'338
ZKB CHF 1100-0974.031	67'192'174	68'283'596	-1'091'422
Total des liquidités	67'286'820	68'358'904	-1'072'084
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	37'529	29'966	7'563
Créances sur des tiers	8	8	0
Avances sur frais de justice	6'115'250	5'545'250	570'000
Participations	p.m.	p.m.	
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	0	0	
Total des positions de liquidation	6'152'787	5'575'224	577'563
TOTAL DES ACTIFS	73'439'607	73'934'128	-494'521
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	319'171	270'262	48'909
Provision 1er acompte	15'704'591	15'704'591	0
Provision 2ième acompte	20'520'252	20'520'252	0
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	38'544'014	38'495'105	48'909
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	34'895'593	35'439'023	-543'430

Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées	Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	1er acompte	Dividende futur		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	-	1'017'208.00	95'643'964.25	100%	-	-	100%	100%
2ème classe	45'381.79	16'021.55	-	29'360.24	-	100%	-	-	100%	100%
3ème classe ¹⁾	18'776'586'367.25	1'941'502'511.39	-	533'704'492.69	16'301'379'363.17	6.00%	1.4%	3.6%	7.4%	9.6%
Total des créances concordataires	18'874'551'462.95	1'942'777'074.60	-	534'751'060.93	16'397'023'327.42					